République Française Département : CANTAL Arrondissement : Mauriac VEYRIERES - Commune

Séance du samedi 08 juin 2024

Délibération N° DE 024 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 23/05/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit juin deux mille vingt-quatre, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Catherine MAISONNEUVE.

<u>Présents</u>: Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Chantal GAY

Représentés:

<u>Absents et Excusés</u> : Nicolas LACHAZE, Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Pierre BABUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION DE LASSOCIATION CAVAL CANTAL

Madame Catherine MAISONNEUVE, Maire de Veyrières, informe l'Assemblée que

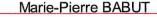
- Deux associations ont été dissoutes ; Association Spor'org chez G Carles à Veyrières, Association Cœur et Santé à Ytrac, leur subvention votée au budget 2024 n'ont pu être mandatée soit 200 €.
- L'Association Caval'Cantal sollicite la commune afin d'obtenir une subvention dans le cadre du développement du tourisme équestre local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de verser à l'association Caval'Cantal une subvention d'un montant total de 100 € afin de participer au développement des activités de cette association sur le secteur.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Catherine MAISONNEUVE Président de séance



Date de transmission de l'acte: 20/06/2024 Date de reception de l'AR: 20/06/2024

015-211502547-DE_024_2024-DE A G F D I